

Les « Massacres de septembre » 1792

La Révolution française atteint son point de non-retour

par l'abbé Nicolas Portail

Après avoir présenté le contexte et les préparatifs des journées de septembre 1792 (*Le Sel de la terre* 41, pages 78- 97) puis donné le récit de la semaine sanglante (*Le Sel de la terre* 42, pages 59-92), monsieur l'abbé Portail, dans cette troisième et dernière partie de son étude, pèse les responsabilités et examine les enjeux des massacres.

Le Sel de la terre.

*
* *

TROISIÈME PARTIE

Après septembre 1792 : le nouveau visage de la Révolution

APRÈS la considération des « Massacres de septembre » sous la forme restreinte des événements survenus dans les prisons de Paris et aux alentours immédiats, il est nécessaire de s'élever à une dimension plus ample, tant géographique qu'humaine, pour avoir l'intelligence la plus globale et la plus précise de ce phénomène révolutionnaire. Son rôle capital dans le déroulement progressif de la Révolution sera ainsi mis en pleine évidence.

Une vague d'assassinats politiques a secoué la province durant les mois de juillet et d'août, précédent et modèle pour les épurations parisiennes. En retour, l'expérience des septembriseurs de la capitale a reflué sur la France entière. En dressant les bilans respectifs de Paris et de la province, ce qu'il est convenu de nommer communément la « première Terreur » dévoile sa stature imposante d'une immense commotion politique et patriotique. L'examen d'une possible préparation matérielle et des responsabilités engagées par les corps institution-

nels et les hommes qui les animent tente d'en mettre à nu l'organisation et de déterminer les initiateurs authentiques de ces journées : ceux à qui le crime profite. Tous les éléments peuvent alors être synthétisés et révéler la nature profonde ainsi que les conséquences qui en résulteront : il y avait un enjeu plus important encore que de protéger la Nation des traîtres qui la menaçaient...

La première Terreur

La semaine sanglante parisienne et les tueries multipliées en France de la mi-juillet au début d'octobre 1792 sont intrinsèquement liées entre elles par une logique toute révolutionnaire. Une sombre mécanique aux rouages humains a mis en branle et entretenu cette hécatombe nationale. Venue de la province, en alerte depuis le 12 juillet, une vague de sang, de plus en plus grosse au fur et à mesure que l'été avance, monte vers la capitale, et c'est la semaine sanglante avec son apogée immédiate dès les 2 et 3 septembre. Le reflux commence juste après ces deux jours et la vague sanglante submerge à nouveau les provinces jusqu'à s'éteindre d'elle-même. La « première Terreur » tient entièrement dans ce va-et-vient, province vers Paris, Paris vers province ; les bilans respectifs aideront à découvrir quelle logique interne anima ce phénomène révolutionnaire.

*

• *Bilan parisien*

Le nombre de victimes à Paris a été démesurément grossi dans l'opinion contemporaine. Entre 1792 et 1794, il est commun de citer le chiffre de 8 000 morts. Barruel parle de 1 200, Crommelin en 1799 monte jusqu'à 12 000 ! Il faut attendre le milieu du XIX^e siècle pour voir des estimations plus réalistes s'imposer peu à peu. Pierre Caron, en 1935, arrive à une fourchette oscillant entre 1 090 et 1 395 tués. Il faut probablement s'en tenir à plus de 1 300 personnes, c'est-à-dire près de 47 à 48 % des détenus. En précisant que les geôliers ont pu faire s'évader du monde avant leur comparution devant les tribunaux, le pourcentage dépasse la moitié des prisonniers jugés.

La condition des victimes révèle que fort peu de femmes furent exécutées : 8 % des incarcérés (37 sur 463). En dehors de quelques cas individuels comme la princesse de Lamballe et l'« accident » de la Salpêtrière, les septembriseurs n'en voulaient qu'aux hommes dont 1 207 à 1 374 périrent sur 2 283 à 2 296 enfermés : environ 55 %.

Les catégories les plus diverses sont représentées. Certaines furent anéanties comme les Suisses et les Gardes-françaises fidèles au roi – qui ont péri à l'Abbaye – dans les proportions de 100 % et 84–87 %. Les prêtres réfractaires ont été massacrés à 75 %. Mais le plus fort contingent est représenté par les détenus de droit commun : entre 891 et 1 017 victimes ! Cela n'est pas étonnant puisqu'ils

formaient l'immense majorité des prisonniers ; ainsi le Châtelet, Bicêtre, les Bernardins, la Salpêtrière ne contenaient presque aucun détenu politique.

En huit semaines, les massacres de province totalisaient « modestement » un peu plus d'une centaine d'exécutions. En moins de huit jours, la capitale en a treize fois plus à son compte ! Son exemple va donner un coup de fouet aux exactions provinciales ¹.

• *La province*

Les massacres perpétrés dans les régions françaises en juillet et août ont désigné à la fureur des sans-culottes parisiens, en tout premier lieu les prêtres réfractaires, puis les contre-révolutionnaires politiques. Dans la capitale, se sont ajoutés les condamnés de droit commun, complices des deux premières catégories. Les Parisiens ont inauguré les tribunaux du peuple et se sont attaqués aux prisons. Ces aspects se retrouvent en province après le 3 septembre.

Le phénomène s'est accéléré brutalement et, en sept jours, du 3 au 9 septembre, 132 victimes sont dénombrées, 80 % localisées dans le Nord de la France. L'influence de la capitale est manifeste, bien qu'éphémère, puisque, dans les huit semaines suivantes, il n'y a pas une trentaine d'assassinats qui soient recensés.

Les sans-culottes visitent les prisons : à Meaux, le 4 septembre, quatorze détenus sont abattus par le « régiment des Jacobins » de la 30^e division : « Nous portons le glorieux nom de régiment des Jacobins. Nous avons, en passant à Meaux, fait jeter bas les armes du ci-devant évêque et l'on a fait comme à Paris, on a puni les traîtres », écrivent-ils au club de la capitale. Deux jours après, à Lyon, une dizaine de prêtres et d'officiers sont massacrés dans les prisons par un attroupement de militaires et de gardes nationaux locaux. A Roanne, la municipalité très déterminée fait échouer une action similaire.

C'est à Versailles, le dimanche 9 septembre, que se situe l'épicentre des massacres provinciaux. Il n'est pas superflu d'en noter l'étroite connexion avec les événements parisiens. De la capitale, une armée très hétéroclite, sous le commandement de Fournier « l'Américain », s'était ébranlée en direction d'Orléans, le 24 août. La Haute Cour nationale, chargée du jugement des délits commis par les agents du pouvoir exécutif et des crimes contre la sûreté de l'État, conservait cinquante-trois prisonniers de choix : trois ministres, un juge de paix, vingt-huit officiers supérieurs. « L'Armée parisienne » les accapare et se charge de les ramener à Paris pour que la justice populaire s'exerce véritablement. Une suite de manœuvres orchestrées par le commandant du convoi provoque la tragédie. A l'approche de la capitale, Fournier se dérouta volontairement pour passer dans Versailles, alors encombrée de volontaires en partance pour le front. Il refuse que la cavalerie se poste autour des voitures de prisonniers pour en assu-

¹ — F. BLUCHE, ch. V, « Bilan parisien », p. 97-102 [Pour les références de cet ouvrage, comme de tous ceux cités dans cette étude, voir les orientations bibliographiques en fin d'article].

rer la protection. Le cortège s'arrête devant l'Hôtel de la Guerre, bloqué par le trafic intense. Un premier assaut est alors tenté par une bande d'émeutiers que le maire Richaud arrive à raisonner courageusement. Mais, la voie étant libérée, les conducteurs refusent de repartir. Le maire est tiré à l'écart alors qu'une seconde vague attaque les fourgons. Revenu avec énergie dans la mêlée, Richaud s'évanouit couvert du sang des « traîtres »... Il ne peut que constater l'horrible carnage quelque temps après : quarante-quatre morts. L'« armée » a laissé faire, l'arme au pied.

Dans la foulée, les septembriseurs versaillais visitent la maison d'arrêt et la maison de Justice de la ville pour immoler une vingtaine de condamnés de droit commun. Danton se chargera de louer leur zèle patriotique quelques heures plus tard.

Après cette flambée, le calme revient en province où une trentaine de morts seulement (!) sont dénombrés jusqu'à la fin d'octobre. La mécanique s'est arrêtée d'elle-même, comme à Paris ¹.

*

• *Le centre et la périphérie*

Les similitudes entre les massacres de la capitale et ceux de la province à l'été 1792 obligent à examiner de plus près les liens tissés entre les deux composantes d'un même phénomène. Le mouvement de va-et-vient, déjà remarqué entre la France dans son ensemble et le centre vital du pays que constitue la grande cité parisienne, n'est pas dû au hasard, mais est bien le fruit d'une logique implacable, d'un organisme sans faille.

Depuis plus d'un demi-siècle, la France s'est couverte de micro-sociétés « de pensée » : clubs, musées, lycées, loges maçonniques, sociétés d'agriculture... Leurs noms sont variés, mais elles participent d'un même esprit : régénérer le pays selon le postulat établi par les « Lumières », la libre-pensée. En 1789, les « philosophes » peuplant ce nouveau monde se sont découverts « patriotes », les abstractions idéales ont laissé la place aux motions politiques et idéologiques. L'intense communication qui s'échange entre les diverses sociétés véhicule des mots d'ordre, des décisions, des vœux... Le groupe d'hommes qui peut mettre la main sur ce fantastique réseau d'influence devient maître de l'opinion publique ; il crée par là même la « volonté générale » et il a le pouvoir de l'appliquer : il est le « centre » sur lequel s'aligne la « périphérie ».

Le Grand-Orient fut l'un de ces centres entre 1773 et 1780. Il a dû batailler pour s'imposer contre les autres loges maçonniques françaises, mais, en 1785, il règne sur une périphérie de 800 « filles ». Cette structure a servi au Club des Jacobins qui, en quatre années révolutionnaires, s'impose à une foule de 800 sociétés locales affiliées, 25 000 membres... « Il est obéi sans retard ; ses mo-

¹ — ID., *ibid.*, ch. VI, « En province », p. 103-121, et H. TAINÉ, p. 736-764.

dèles d'arrêts sont votés et renvoyés tels quels... Telles sont les adresses jacobines envoyées discrètement du centre aux agents locaux et revenant à grands fracas de la conférence, au nom du peuple... Tel est cet entrain et cet ensemble, cette vigueur "électrique", comme on dit en 1793, de l'opinion galvanisée par l'action sociale, qui fait la stupeur des profanes et l'admiration des initiés. » Un mouvement de va-et-vient s'établit donc entre le « centre » et la « périphérie ».

Dans un vote préalable secret, le centre donne une impulsion aux cercles intérieurs les plus voisins qui transmettent de proche en proche, jusqu'à la conférence : les dernières sociétés locales, primaires, composées des gens mal instruits dans les pays reculés. Voici la partie secrète du travail.

Cette impulsion peut être une motion, un vœu, une décision, une velléité... Elle est soumise « ingénument et respectueusement » aux membres des sociétés qui vont la voter et la mettre en pratique : la vague s'élève au grand jour, elle court se jeter vers le centre qui, constatant le *fait accompli* émanant du « peuple », ne peut que s'incliner et agir ouvertement par l'organe d'un comité officiel et central : la motion est légalisée, le vœu devient un décret, la velléité se nomme « volonté générale » et la vague repart pour s'étendre à nouveau sur la Nation... Un flux et un reflux dont la cause sourd profondément sous la surface de l'opinion sociale ¹.

• *Les indices*

Or il faut bien reconnaître qu'un certain nombre de faits, provinciaux comme parisiens, révèlent l'existence d'impulsions semblables, parties de la capitale et se répercutant de société en société dans la France entière, au printemps de 1792. L'atmosphère des clubs locaux y est en effet surchauffée par la discussion de motions homicides. Dans le Var, à la fin de mai 1792, « dans plusieurs de ces clubs, on ne s'entretient que de dévaster les propriétés, que de couper la tête des aristocrates ». A Saint-Affrique, ville de l'Aveyron, les Jacobins se constituent en pouvoir exécutif après le 10 août : la société, en partie secrète, qu'ils forment, se charge de convertir en actes les motions du club local. Elle n'a rien de spontané d'ailleurs, des précédents sont signalés de Lyon à Montpellier, d'Agen jusqu'à Nîmes...

A Paris même, des indices de nature différente peuvent faire croire à une impulsion émanant du pouvoir social. Tout d'abord, le subit revirement de force au sein des instances dirigeantes, le 2 septembre. La Législative abandonne toute tentative pour réduire au silence la Commune, instrument privilégié du pouvoir des sociétés révolutionnaires. Plus grave encore, elle décrète que tous les corps de la Nation seront astreints à délibérer publiquement et à signer individuellement leurs actes : tout « agitateur », tout suspect de modération est ainsi livré par

¹ — Résumé rapide et succinct de la théorie jacobine découverte par A. COCHIN. Voir *La Révolution et la libre-pensée*, p. 143-150 et *L'Esprit du Jacobinisme*, p. 163-172. Les citations sont tirées du premier ouvrage. En janvier de l'an 1794, 1 900 sociétés populaires seront dénombrées.

la publicité aux réactions violentes de l'opinion patriote. Une telle décision épargne cependant les clubs et sociétés de pensée qui peuvent continuer d'user du machinisme social en toute liberté et imposer leurs volontés aux corps officiels désormais paralysés.

Ces indices sont les signes de la puissance du « peuple éclairé », de ce petit monde des sociétés philosophiques ou idéologiques, mais il faut bien reconnaître que manque la preuve matérielle révélant l'existence réelle d'une ou plusieurs impulsions homicides secrètes ayant guidé les septembriseurs...

*

Si le mouvement des massacres semble être sur son déclin en province après le paroxysme du début septembre, l'agitation n'en demeure pas moins fort vive dans la capitale. Le 17 septembre, des bruits annoncent un nouvel assaut contre les prisons. La veille, Paris a été prévenu des échecs de l'armée française en Argonne. L'orage risque d'éclater le 20 ou le 21 du mois pour supprimer les ennemis de l'intérieur responsables des désastres militaires. Mais, cette fois-ci, les autorités sont déterminées à ne rien laisser faire : Santerre reçoit des « ordres sévères » de la part du maire Pétion, lui-même saisi par la Législative. Les prisons sont mises sous la surveillance de troupes en état d'alerte et... il ne se passe rien ¹.

Il a indéniablement manqué quelque chose de déterminant pour l'éclosion de ce nouveau massacre. En soi, la situation était absolument identique à celle du 2 septembre, du moins apparemment. En fait, l'impulsion fondamentale qui avait paralysé les corps officiels et déclenché le bras des septembriseurs n'existait plus.

Un journaliste parisien, Cazotte, ayant échappé à l'épuration de septembre pour périr sur l'échafaud quelques semaines après, a eu ce mot très juste : « Messieurs, il y a un terrible dessous des cartes. »

« L'ordre révolutionnaire »

Malgré les précautions prises pour que les préparatifs soient des plus discrets, quelques détails ont échappé au silence de l'histoire. Il en est ainsi pour toute œuvre humaine, la perfection se refuse toujours. Par le fait même, la machine révolutionnaire sort de son anonymat. Des noms peuvent être mis sur le visage du « peuple éclairé » et les massacres perdent l'aura mystique qui les nimbait pour redescendre à la misérable stature d'une sombre affaire criminelle.

*

¹ — H. TAINE, p. 739-741 et A. COCHIN, *L'Esprit du Jacobinisme*, p. 170, ainsi que F. BLUCHE, p. 193.

Psychologiquement, les tueries du début septembre ont été intensivement préparées dans l'opinion publique après le 10 août. Découvrir les traces d'une préparation matérielle permet d'affirmer indubitablement l'existence de cette impulsion initiale, d'un complot régi par les lois de la machine révolutionnaire. Or, il est avéré qu'aucune trace administrative indiquant de telles choses n'a été retrouvée, en dehors d'une note douteuse émanant de la Commune et datée du 2 septembre. Il est impossible de fonder quoi que ce soit dessus. Non plus que sur la rumeur faisant état d'une réunion à l'archevêché, le 30 août, où Marat aurait tenu des propos sanguinaires. Cependant, plusieurs faits plus que troublants ont échappé à l'oubli du temps. Ce faisceau d'indices, à défaut de constituer une preuve absolue, nourrit une très forte présomption en faveur d'un complot des sociétés...

- *Une opération trop simultanée*

La pratique générale des massacres ne peut manquer de surprendre au prime abord. Dans un laps de temps très court, moins de cinq heures, se déclare, dans divers lieux éloignés et indépendants les uns des autres, une opération étonnamment similaire : création rapide de tribunaux populaires, usant des mêmes formes judiciaires expéditives et jusqu'aux mêmes expressions verbales, exécutant sur un schéma semblable avec des armes identiques... Les premières prisons visées regorgent uniquement de détenus « politiques ». En vingt-quatre heures, les trois quarts du travail ont été réalisés. C'est un véritable modèle d'organisation populaire « spontanée ». De plus, il faut reconnaître que le peuple a agi en petits comités de juges et bourreaux, particulièrement efficaces entre les mains expérimentées de meneurs, ce petit nombre rendant la concertation préalable encore plus aisée...

- *Les témoignages de l'époque*

Ce soupçon est accrédité grâce aux propos tenus par les journalistes Fréron et Gorsas. Ils ont dénoncé avec vigueur le complot contre les prisons mis sur pied par les Montagnards. Quelques mois après, les Girondins ont repris les mêmes assertions pour soutenir leur combat politique. Le ministre de l'Intérieur Roland n'a-t-il pas écrit à la Législative, le 3 septembre au soir : « Le maire doit jouir de l'influence qui lui est attribuée par la loi. Cependant les limites respectives continuent d'être oubliées ou méconnues ; les ordres se croisent, on ignore souvent de qui ils émanent et la responsabilité du ministre et du maire devient illusoire et cruelle, puisqu'elle tombe sur des faits dont ils n'ont point connaissance ou qu'ils ne peuvent empêcher. » *Les ordres se croisent* effectivement autour des « Massacres de septembre ». Un garde national en patrouille près de l'Abbaye, le dimanche dans la nuit, rapporte ainsi les dires d'un septembriseur : « Citoyens, il n'y a rien à faire pour vous : nous sommes les plus forts et nous travaillons par ordre. » Jourdan, « sectionnaire » siégeant à l'Abbaye, n'a-t-il pas rencontré des

gardes nationaux ayant consigne de « laisser entrer tous les hommes et de n'en laisser sortir aucun » ? Le commandant du bataillon les avait postés à la porte charretière à cinq heures du soir, puis avait disparu... Dans une guinguette à Meudon, des jeunes gens avouaient avoir été réquisitionnés pour l'opération de Versailles, le 9 septembre : « On les avait enivrés d'eau-de-vie avec infusion de poudre à canon pour les traîner à Versailles ¹. »

• *Des préparatifs discrets*

Moins contestables que les dires utilisés à des fins politiques, quelques faits précis achèvent de transformer le soupçon initial en une ferme probabilité. « La femme d'un fossoyeur de Saint-Sulpice déclara à plusieurs personnes dignes de foi que son mari et les compagnons de ce dernier avaient été prévenus trois jours avant le massacre et qu'ils avaient reçu 300 livres pour creuser une large fosse au cimetière de Vaugirard et aider à la dépouille des morts. » Trois jours avant le 2 septembre, c'est-à-dire le 30 août, jour où les visites domiciliaires imposées par Danton battent leur plein, remplissant les prisons « d'ennemis de la Nation ».

Le comte de Lamothe-Valois signale que, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, le ministre de la Justice a donné l'ordre aux concierges des lieux de détention de lui transmettre l'état des prisonniers : nom, surnom, qualité, motif d'arrestation. Les listes sont retournées avec une croix rouge devant les noms des futures victimes. Des consignes ont été données en sus à ces mêmes concierges pour éviter les évasions.

Il n'y a pas à s'étonner, dans de telles conditions, qu'une suite d'élargissements inexplicables précède immédiatement le début de l'épuration. Des hommes bien placés – Tallien, Fabre d'Églantine, Danton – font libérer certains de leurs amis et relations. De son côté, Robespierre procure la liberté à l'abbé Bérardier, ancien proviseur de Louis-le-Grand, collègue du jeune Maximilien. Inversement, le ministre Montmorin, acquitté par le « tribunal du 17 août », n'arrive pas à sortir de prison ².

*

A la vue de ces quelques traces matérielles, il paraît impossible de soutenir encore la thèse d'une opération spontanée et émanée uniquement des couches populaires patriotes. Il y a eu préparation minutieuse pour un mouvement de grande envergure en vue de vider les prisons parisiennes. Ce projet fut suffisamment connu dans les sphères gouvernementales pour susciter quelques ultimes sauvetages des détenus jugés précieux à conserver en vie.

¹ — Dans J. DE VIGUERIE, *Christianisme et Révolution*, Paris, NEL, 1986, p. 125 ; F. BLUCHE, p. 192 ; *Le Moniteur* de 1792, p. 611 ; *Les Campagnes d'un avocat*, p. 15-18 ; Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 142. Il faudrait rappeler aussi l'exclamation du bourreau de monsieur Gros : « La nation me paye pour vous tuer ! » De quelle « nation » voulait-il bien parler ?

² — Dans Dom LECLERCQ, p. 85 et 59.

Par le même coup, l'affaire rebondit. Il n'est plus possible d'alléguer la soudaineté des massacres pour expliquer et justifier l'inaction des hommes de l'État. L'examen des responsabilités de chacun en particulier – tant les corps constitués que les personnes – donne quelques lumières sur le point d'origine d'où partit l'impulsion révolutionnaire homicide.

*

Deux degrés de participation aux massacres peuvent être distingués. Il y a celui des actifs qui ont organisé et mené les opérations. Il y a celui des passifs qui n'ont rien fait, alors qu'ils pouvaient ou devaient faire quelque chose contre celles-ci. Ces deux degrés ne recouvrent absolument pas la hiérarchie des responsabilités dans l'affaire de ces tueries. Il est nécessaire de bien avoir en tête le système révolutionnaire qui tend à gouverner effectivement le pays : la société des petites sociétés qui s'ingénie à faire parler le peuple par le mouvement de va-et-vient du centre occulte à la périphérie visible. Dans un tel régime, le pouvoir réel n'appartient pas forcément à l'actif si celui-ci n'est qu'un individu de la « périphérie ». Il est influencé d'une telle manière qu'il se croit libre et maître absolu de ses mouvements, alors qu'il n'est en fait que la marionnette. Du côté opposé, un membre passif appartenant au « centre », et donc distribuant les impulsions de la « volonté générale », se retrouve être le véritable tireur de ficelles, le grand responsable. La notion de responsabilité se trouve ainsi morcelée, éclatée, presque inversée parfois. Il devient très difficile de distinguer le cerveau de l'instrument : le « politique », maître du jeu, du « vénérable », simple personnalité officielle sans pouvoir effectif, et de l'« orateur », trait d'union entre la machine révolutionnaire et le peuple réel ¹.

Ajoutant que, selon la loi du genre, un grand nombre de faits fondamentaux n'ont pas laissé de traces, l'analyse des responsabilités de chacun s'en trouve extrêmement compliquée et ne peut être qu'incomplète.

Il est cependant possible pour les « Massacres de septembre » à Paris de distinguer en général les instruments des cerveaux.

*

• *Les sections de la ville*

Dans leur immense majorité, les sections parisiennes ont voté et approuvé les massacres dans l'après-midi du 2 septembre. Jamais, elles ne sont revenues sur leur vote et n'ont émis de protestations, en dehors de la section du Temple. De plus, la section du Luxembourg a fourni le commando des fédérés partis pour épurer les Carmes. Pendant les opérations, plusieurs « sectionnaires » ont visité les prisons, s'accordant avec les septembriseurs pour sauver certains détenus et

1 — Reconstitution donnée par Augustin COCHIN, *La Révolution et la Libre-pensée*, p. 188-191.

abandonner les autres. Leur responsabilité morale, voire même matérielle, est indéniable. Il n'y a pas à s'en étonner. Ces assemblées populaires permanentes sont le creuset où se forge la Révolution quotidienne, où les mots d'ordre occultes du « centre » arrivent en pleine lumière par la bouche des orateurs.

Cette responsabilité s'apparente plus à celle des exécutants, des hommes de terrain, qu'à celle des hauts mandataires. Elle est au même niveau que celle des juges et des bourreaux, dont certains sont tirés des rangs des sections elles-mêmes, sauf que ces derniers sont cause physique efficace ; les « sectionnaires » se contentent positivement d'approuver et d'encourager, négativement de ne pas faire obstacle aux massacres...

• *L'Assemblée législative*

Brisée par la journée du 10 août qui a plongé la France dans le vide constitutionnel, la Législative n'a eu aucune réaction de portée pratique en dehors du sauvetage d'un député aux arrêts, Jouneau, et de l'abbé Sicard, à l'Abbaye tous les deux. C'est peu. Dominée par les Girondins, elle s'est alignée sur leur axiome de laisser faire la violence spontanée révolutionnaire, légitime pour consolider un pouvoir menacé et « circonscrite à cette seule utilisation ». Une vague honte planera sur la conscience des députés de ce pouvoir législatif fantôme, Cambon suggérant en novembre 1792 que la force armée eût pu être réquisitionnée pour arrêter les tueries. Stériles regrets.

Il n'est pas possible de parler de participation active, tant physique que morale, mais l'attentisme pendant les massacres et l'absence totale de manifestation et de condamnation après la semaine sanglante font des représentants de la Nation les coopérateurs négatifs des septembriseurs. Pour les garants de l'ordre bourgeois issu de la Révolution de 1789, c'est déjà une responsabilité écrasante !

• *Le Conseil des ministres*

Le Conseil exécutif, lui aussi de tendance girondine, s'aligne sur l'immobilisme de l'Assemblée, au point que les registres de délibération ne soufflent pas un mot sur les massacres ! Le 3 septembre, au ministère de la Justice, Théophile Mandar rapporte que Lebrun, Clavière, Monge et Servan se sont laissé convaincre par Danton de la nécessité de l'épuration : « Tous les ministres étaient parfaitement d'accord pour laisser continuer les égorgements. » La tardive lettre du ministre de l'Intérieur ne change rien au fait : l'essentiel de la besogne était achevé. Or Roland savait pertinemment que l'explosion était imminente et il n'a rien fait pour la prévenir, rien pour l'enrayer, absolument rien pour protéger les prisonniers d'Orléans et, enfin, il n'a rien dénoncé. Il faut attendre janvier 1793, à la veille de sa démission, pour l'entendre vitupérer contre les faits de septembre 1792.

Il y a des cas où la responsabilité négative équivaut à une coopération positive. Les fonctions de Roland en faisaient un des rares à pouvoir tenter une opé-

ration de police contre les massacres. Il n'a rien fait pour la bonne raison qu'il était favorable à l'élimination des prisonniers politiques par le peuple vengeur. Consentant avant l'explosion homicide, approuvant après, cette coopération morale positive en fait l'un des grands responsables des journées de septembre 1792. Mais, quant à en être un organisateur, le pas ne peut être franchi. Le ministre appartient au parti des Girondins qui pensent arrêter la Révolution à eux-mêmes. Déjà, ils ont été mis sur la « périphérie » par le mouvement naturel à la machine, épurant les factions politiques qui prétendent conserver et la puissance réelle et la fonction officielle. Le lent déclin de la Gironde commence à la chute de la royauté.

• *Du côté de la Commune*

Dans une situation similaire se trouvent Pierre-Louis Manuel, procureur syndic de la Commune depuis 1791, et Jérôme Pétion, maire de Paris élu le 16 novembre 1791 contre La Fayette. Ces deux personnages ont été laissés en fonction par l'émeute du 10 août ; place inconfortable : ils doivent exercer leurs pouvoirs au sein d'un Conseil général dominé par les Jacobins Montagnards et, par ailleurs, ils s'exercent à soigner la popularité qui leur a valu leurs charges. Les « Massacres de septembre » ne peuvent que jeter dans l'embarras ces Girondins vertueux.

Le maire se cantonne dans un silence obstiné qu'il veut faire passer pour de l'ignorance. Or, siégeant au Comité de surveillance de la Commune, il a su très vite et très clairement ce qui se déroulait dans les prisons. Cette politique de l'autruche lui était d'ailleurs familière puisqu'il l'avait pratiquée avec succès lors des journées révolutionnaires du 20 juin et du 10 août. Mais, avec le revirement de l'opinion des Parisiens, le maire a pris sur lui de donner des ordres pour faire cesser les massacres de la Force où il s'est même rendu le 6 septembre. Cette attitude, uniquement guidée par le souci de conserver sa position, a pour circonstance atténuante l'absence totale de pouvoir réel du maire depuis le 10 août. Jérôme Pétion n'est qu'une façade, un « véritable » médiocre. Il n'empêche que sa fonction l'obligeait au moins à désapprouver les tueries. Il s'est contenté d'une politique d'oubli, se faisant au moins coopérateur négatif par son silence et coopérateur positif par l'approbation publique, datée du jeudi soir, qui lui fut « arrachée »...

Manuel se trouvait avoir plus de pouvoir dans la Commune. Il tenta vainement de l'utiliser le dimanche à l'Abbaye, en raisonnant les septembriseurs et, le lendemain, en rassurant les femmes sur leur sort. Ces actes posés sur le terrain ne furent accompagnés d'aucune action politique ou administrative. Le procureur-syndic ne voulut pas user de son influence au sein de la Commune, pressentant qu'il ne pourrait arriver à rien contre la dynamique de groupe insufflée par la machine. Il ne fut donc pas un coopérateur positif, ayant montré ses sentiments désapprouvateurs, contrairement au maire, mais il n'osa pas s'opposer et dénoncer

publiquement la semaine sanglante alors qu'il y était tenu en justice ¹.

Ces quelques monographies mettent en évidence deux constantes de la Révolution : le désarmement des institutions gouvernementales devant un mouvement qui apparaît comme populaire et donc émané d'une puissance anonyme et intouchable ; l'universelle approbation ou, du moins, le silence complice des hommes d'État qui ont ainsi exprimé leur entière solidarité avec les actes perpétrés au nom de la nouvelle morale révolutionnaire. Il n'y a et ne peut y avoir, pour les « modérés », qu'une fuite en avant dans le processus accéléré de la Révolution, consciente ou non, volontaire ou non. La Révolution ne peut pas être arrêtée : il faut la briser ou bien marcher avec elle jusqu'au bout.

• *Le ministre de la Justice*

Georges-Jacques Danton est l'incontestable moteur du Conseil exécutif. En examinant ses gestes et ses paroles, on ne peut douter de son engagement actif dans l'affaire des massacres.

Dans les semaines de préparation, le ministre de la Justice s'est employé à garnir les lieux de détention. Prévenu par Manuel de la surpopulation carcérale, le 22 août, il n'en a pas moins obtenu la visite domiciliaire de la semaine suivante. L'examen des listes des prisonniers dans la nuit précédant les tueries n'a pu se faire qu'avec son accord. Le dimanche 2 septembre, il a déployé une intense énergie pour sauver la patrie en danger, en arrachant aux députés leur décision de rester à Paris. Il a fait décréter la mort pour tous ceux qui, directement ou indirectement, se mettent en travers des ordres du Conseil exécutif. Cette attitude n'est pas démentie par les paroles qu'il tient pour commenter l'événement.

Le ministre est alors prévenu par Grandpré de la première échauffourée de l'Abbaye. Il répond : « Je me f... des prisonniers, qu'ils deviennent ce qu'ils pourront ! » Et, au journaliste Prudhomme, il assure que les innocents ne seront pas confondus avec les coupables, ce qui signifie que rien ne sera fait pour arrêter les massacres. Le 3 septembre, il s'exclame à propos de ceux-ci : « C'était nécessaire ! » Il vient d'apposer son contre-seing sur une circulaire du Comité de surveillance de la Commune qui annonce à la province que des massacres ont eu lieu dans les prisons de Paris et qui invite à en faire autant dans le pays entier... Le dimanche suivant, il dissuade le président du tribunal de Versailles, Alquier, de s'occuper des détenus d'Orléans : « Il y a parmi ces gens-là de grands coupables... Croyez-moi, ne vous mêlez pas de ces gens-là. Il pourrait en résulter pour vous de grands désagréments. » Et le lendemain, il ira féliciter les égorgeurs de Versailles en tant que « ministre du peuple ».

L'opinion officielle du ministre se découvre dans les *Comptes rendus au peuple souverain* que son secrétaire et ami, Fabre d'Églantine, rédige et fait afficher. Le n° 4 du 2 ou 3 septembre appelle au massacre : « Que, dans les villes, le

¹ — H. TAINE sur Roland et sa femme, p. 758, et F. BLUCHE, p. 134-142, 154-155. Le propos de Mandar est rapporté par H. TAINE, p. 722.

sang des traîtres soit le premier holocauste offert à la liberté, afin que, en avançant à l'ennemi commun, nous n'en laissions aucun derrière nous qui puisse nous inquiéter. » Le n° 7 se félicite des tueries de Paris et de Versailles en des termes violents et même hystériques. Les plus farouches défenseurs de « septembre 1792 » ne sont pas allés aussi loin : « Le peuple, à qui l'on a opiniâtement refusé justice des contre-révolutionnaires d'Orléans vient de se la faire lui-même. Le perfide Lessart, l'insolent Brissac, l'audacieux Larivière et tant d'autres, viennent de subir un châtement trop longtemps suspendu sur leur tête et qu'on avait bien résolu de n'y jamais faire tomber... Il s'est fait justice parce que vous la lui refusiez et que vous souffriez qu'on la lui refusât. Il s'est défait d'un bataillon d'ennemis, comme il va se défaire des bataillons prussiens... » Viennent ensuite les aveux francs et massifs, alors que l'indignation timide qui a pu suivre les massacres s'est effacée.

Le 23 septembre, le ministre de la Justice reçoit le futur Louis-Philippe, alors officier dans le corps de Kellermann :

— Un conseil, avant votre départ. Vous avez du talent ; vous arriverez, mais défaites-vous d'un défaut : vous parlez trop ; vous êtes à Paris depuis vingt-quatre heures et déjà, plusieurs fois, vous avez blâmé l'affaire de septembre... — Mais, c'est un massacre ; peut-on s'empêcher de trouver qu'il est horrible ? — *C'est moi qui l'ai fait*. Tous les Parisiens sont des j... f... Il fallait mettre une rivière de sang entre eux et les émigrés...

Cynique fanfaronnade de l'orateur sans fondement réel ou exacte expression de la triste réalité ? Collationné avec les autres faits, ce dernier propos de Danton peut être pris au pied de la lettre. Le ministre de la Justice, après avoir organisé cette opération de vengeance populaire en tous points exemplaire, s'est totalement désintéressé du sort de détenus directement confiés à ses soins et les a laissés exterminer. Il endosse une énorme responsabilité positive morale comme mandant des « Massacres de septembre » à Paris, doublée de surcroît par une responsabilité négative de non-intervention avant et pendant les événements et de non-dénonciation après... Georges-Jacques Danton est l'un des hommes qui ont fait avancer la Révolution de façon décisive en cette première semaine de septembre.

• *La Commune insurrectionnelle*

Instrument révolutionnaire privilégié, la Commune du 10 août apparaît aussi comme l'un des centres de cette affaire. Elle en tire, en tout cas, tous les avantages dont le premier est l'élimination des contre-révolutionnaires combattus, arrêtés et incarcérés par ses soins.

La préparation des massacres a été assurée en partie par les offices de Marat, un de ses membres éminents. L'idée des tribunaux populaires émanait de ses rangs et il est fort probable que la décision de vider les prisons de ses occupants ait été prise en son sein, vers le 23 août. Hippolyte Taine a rassemblé les

indices. Ce jour-là, Jean-Paul Marat fut désigné comme observateur officiel des délibérations et arrêtés de la Commune : *L'ami du peuple* devient donc l'organe de la Commune et les articles du journaliste suisse sont l'expression de ses opinions. Un membre du Conseil général a proposé le même jour qu'on sépare les « prisonniers de lèse-nation de ceux des mois de nourrice et autre pareil », ce qui fut adopté : ce tri préalable favorisait le travail des juges pour les vengeances du peuple. Une section parisienne vient alors dénoncer la lenteur de la justice et annoncer que le peuple va immoler les détenus dans leurs prisons : elle est vivement applaudie. Enfin, malgré l'opposition de la Législative, la Commune députe à Orléans Fournier l'Américain et son armée, avec mission de s'assurer des prisonniers relevant de la Haute Cour nationale.

Ces faits troublants sont corroborés par les attitudes des membres de la Commune pendant les événements : applaudissements unanimes et même participation active aux tribunaux, ainsi Rossignol : « J'ai resté à la maison de la Force pour interroger les prisonniers, jusqu'au quatre dudit septembre dernier. »

Le Conseil général a non seulement avalisé tous ces faits, mais il a refusé de requérir la Garde nationale pour mettre fin aux troubles. Il fallait les ordres des municipaux pour qu'elle puisse intervenir. Ceux-ci faisant défaut, les Gardes nationaux se contentèrent des patrouilles habituelles qui annoncèrent uniformément que Paris était calme dans son ensemble.

Le Comité de surveillance avait la haute main sur la police politique dans la capitale depuis le 11 août. Deux faits l'accablent dans l'affaire des massacres : le transfert des prisonniers de la mairie à l'Abbaye en pleine effervescence révolutionnaire, le 2 septembre en début d'après-midi, et la complète approbation par la circulaire du lendemain : « La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur des légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la Nation entière [...] s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire du salut public, et tous les Français s'écrieront, comme les Parisiens : "Nous marchons à l'ennemi ; mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes..." ». Portant le contre-seing de Danton, cette circulaire achève de circonscrire autour de la Commune, unie au ministre de la Justice – jadis le substitut de son procureur – toute la responsabilité positive morale des « Massacres de septembre » et, pour certains membres, une partie de la responsabilité physique.

Après avoir préparé psychologiquement et matériellement les épurations, les municipaux ont tout fait pour en assurer le bon déroulement en empêchant une intervention de la Garde nationale, en désinformant l'Assemblée législative et en faisant surveiller l'exécution du travail par des commissaires envoyés sur place. La Commune donna à l'événement une large approbation de portée natio-

nale et s'attacha à rémunérer les bourreaux par un juste salaire. Enfin, elle tint particulièrement à populariser la notion de tribunal du peuple souverain, pour conférer aux massacres la légitimité révolutionnaire indispensable.

• *Quelques figures*

Évidemment, la responsabilité de ce corps municipal n'est pas identique pour tous ses membres. Comme toujours, il faut faire la part entre les authentiques cerveaux, qui ont très bien pu rester dans l'ombre et le resteront à jamais, et les simples instruments, entraînés par le système. Ces derniers portent malgré tout la grande responsabilité de n'avoir pas désavoué les massacres par leurs protestations, au moins par une démission symbolique. Par leur silence, ils ont cautionné les vrais auteurs de l'homicide collectif.

Parmi ceux-ci, quelques noms peuvent être avancés. Jacques-Nicolas Billaud-Varenne, substitut du procureur de la Commune, par exemple, est un patriote rectiligne qui a persisté à affirmer le bienfait des massacres auxquels il a personnellement participé : se rendant à deux reprises au monastère de l'Abbaye, il a assuré le lien indispensable entre la « machine » et le « peuple », entre le « centre » directeur et la « périphérie » exécutante. Jean-Lambert Tallien, secrétaire-greffier de la Commune depuis le 10 août, est l'un des premiers à bâtir la version officielle des massacres selon le parti montagnard dans un écrit d'octobre 1792 : *La vérité sur les événements de septembre*. Il énumère les quatre causes de ceux-ci : la lenteur de la justice, le complot des prisons, la nouvelle des Prussiens en France, les blasphèmes de deux prêtres transférés à l'Abbaye. Truffée d'équivoques, de contradictions et d'erreurs, cette défense accuse son rédacteur, le même qui, dans la nuit du 2 au 3 septembre, fit déjà un rapport tendancieux et mensonger des tueries devant la Législative. Enfin, il faut énumérer les membres du Comité de Surveillance, responsables *in solidum* de leur criminel attentisme et de leur circulaire incendiaire : Panis, Desforgues, Duffort, Duplain, Guermeur, Jourdeuil, Leclerc, Lenfant, Marat et Sergent, auxquels s'ajouta, le lundi matin, Cally coopté par les précédents ¹.

... Un bout du voile si bien jeté sur les massacres est désormais levé. L'« Ordre Révolutionnaire » garde son visage humain, terriblement humain.

*

Il ne faudrait pas croire que le dernier mot a été dit sur les responsabilités des tueries. Les quelques personnes démasquées ne constituent probablement pas l'essentiel de l'état-major organisateur du centre ; ils en sont l'un des cercles concentriques les plus proches, mais rien n'est moins sûr qu'ils soient les seules

¹ — Sur Danton, voir F. BLUCHE, p. 145-150, 47 et H. TAINE, p. 720-723 ; sur la Commune et Marat, H. TAINE, p. 719-720 ; et pour l'ensemble des responsabilités, F. BLUCHE, ch. VII à X, p. 122-190.

causes premières du mouvement homicide, le centre lui-même. Il faudrait, en particulier, explorer les proches du Club des Jacobins, totalement absent des événements de la première semaine de septembre. L'étude des relations entre ce club et la Commune, à l'été 1792, révélerait à coup sûr de nombreuses pistes à suivre pour compléter le tableau des responsables.

Celui-ci a été suffisamment éclairé pour qu'il soit maintenant possible d'établir une synthèse générale de l'événement capital que furent les « Massacres de septembre » dans le déroulement de la Grande Révolution.

« Le supplice du bonheur »

Les « Massacres de septembre » constituent un moment très spécial dans l'émergence de la nouvelle société issue des Lumières du XVIII^e siècle. Ils ne sont pas une « Journée révolutionnaire » classique, mais revêtent la forme d'un catalyseur indispensable pour obtenir une réaction entre plusieurs éléments. Mettre en évidence la nature de ce catalyseur et celle du « produit » effectué, la terreur systématisée, donne la clé du mystère révolutionnaire qui n'a cessé de désorienter les historiographes après avoir frappé de stupeur les contemporains : comment les idées si généreuses de 1789 ont-elles pu aboutir à l'horreur sans nom des années 1793-1794 ?

*

Les journées de septembre 1792 apparaissent comme des « Journées révolutionnaires » types par quatre points déjà soulignés ¹ :

- elles connurent une intense préparation psychologique et même probablement matérielle ;
- l'action de meneurs a réussi à déboucher sur un phénomène de foule ;
- ses composants émanent des couches sociales et professionnelles traditionnellement employées ;
- le processus de la Révolution s'en est trouvé accéléré.

Cependant ces aspects ne doivent pas faire illusion.

Il y a six points de rupture qui classent les massacres dans une catégorie tout à fait à part, hors de la définition classique de la « Journée révolutionnaire ».

*

• *L'idée-force*

Dans la plupart des « Journées révolutionnaires », la foule se trouve sensibilisée par un problème aigu de subsistance (prix du pain, difficultés de ravitaillement...), ce qui permet la mobilisation d'importants contingents au-delà des

¹ — Voir *Le Sel de la terre* 42, p. 91-92. (NDLR.)

considérations politiques. Cette dimension est ici totalement absente au profit d'un unique mot d'ordre : « Faire périr les traîtres de l'intérieur. »

• *Une journée éclatée*

La question du nombre des participants pose une deuxième difficulté. En effet la foule ne dépasse guère plusieurs centaines d'unités et encore n'y a-t-il que quelques dizaines d'acteurs véritables, juges et bourreaux ; le reste jouit du spectacle, plutôt entraîné que volontaire, bientôt défavorable à la poursuite des opérations. En sus, « l'on se porte en masse » dans plusieurs lieux, visités en parallèle ou successivement. Dans ce cas-là, la foule n'est plus une réalité, mais plutôt un prétexte et le « phénomène de foule » existe sans son substrat essentiel : il y a l'*action* sans la présence de l'*être* !

Encore cette action est-elle fort peu mobilisatrice ! La foule des curieux convoqués et racolés reste sur les lieux dans une étrange immobilité. Il n'y a rien de commun avec la marche sur Versailles du 5 octobre 1789 ou l'attaque des Tuileries le 10 août 1792. Cette absence de mouvement ordonné est remarquable. En soi, l'opération n'a ni queue ni tête : les « émeutiers » tuent tant qu'il y a du monde, puis se séparent, contents de la tâche accomplie, une tâche peut-être trop facile...

Enfin, la « Journée révolutionnaire » s'étend sur près d'une semaine ! Le coup de boutoir qu'elle doit constituer est impossible à réaliser : les foyers s'allument, puis s'éteignent indépendamment les uns des autres. A Bicêtre, le tribunal ferme ses portes dans la nuit de lundi à mardi pour rouvrir à l'aube.

Vraiment, cet acte révolutionnaire est par trop diffus et insaisissable. La nature des rapports qu'il entretient avec les autorités en place achève de le classer dans une catégorie particulière.

*

• *Une œuvre du peuple*

Toutes les « Journées » dignes de ce nom font pression sur le gouvernement, les corps constitués ou les institutions en place pour obtenir l'accomplissement d'une « volonté populaire ». Le 20 juin, le château des Tuileries a été forcé pour obliger Louis XVI à retirer son veto ; un an plus tard, la Convention sera assiégée pour la forcer à épurer la Gironde. Mais, en septembre 1792, les « émeutiers » ne se sont pas portés contre les rouages de l'État. Ils étaient incapables de faire pression sur lui de par leur petit nombre et, surtout, ils n'avaient pas de revendications politiques à faire accomplir. Au contraire, il a été vu combien les hommes en place de la municipalité, du Conseil exécutif et de la Législative ont, non seulement supporté cette émotion populaire, mais l'ont approuvée, encouragée, rémunérée et même organisée ! Il n'était pas concevable de s'opposer aux mandataires de l'opération !

Cet aspect est capital pour saisir l'essentiel des massacres. Depuis le 10 août 1792, avec la chute de la royauté et la mise entre parenthèses de la Législative, la puissance de l'État, le gouvernement lui-même, l'appareil officiel de la France est acquis entièrement à la Révolution. Cette situation est absolument inédite depuis les premiers soubresauts de 1788-1789. Il y a l'accord parfait entre le peuple « constituant » et l'État « constitué » par celui-là ; plus exactement, l'État constitué a été ajourné, la constitution bourgeoise et monarchique est désormais caduque et la carcasse de l'administration légale n'est plus utile qu'à expédier les affaires courantes. Seul agit le peuple souverain, enfin libre de toute entrave pour atteindre un but à sa mesure.

*

• *Un résultat inattendu*

Les « Massacres de septembre » diffèrent radicalement des classiques « Journées révolutionnaires » par le but visé et le résultat obtenu. Ce dernier point, aussi capital que le précédent, permet de tirer une définition complète du phénomène. Elle est effrayante.

Il ne s'agit pas d'une finalité « événementielle », d'un acquis matériel et circonscrit comme l'ont été la prise en otage du roi et de sa famille, le 5 octobre 1789, à Versailles, ou l'obtention des mesures pré-terroristes de mars et septembre 1793, et encore le renversement des Girondins entre le 31 mai et le 2 juin 1793. Au stade où se trouve le processus révolutionnaire, à la fin d'août 1792, il ne s'agit même pas d'éliminer les opposants politiques et religieux. Cet aspect est secondaire, il ne constitue qu'une fin intermédiaire, l'instrument pour atteindre *la fin* suprême. La meilleure preuve réside dans le fait que les 70 % des victimes sont des condamnés de droit commun et que nombre de « politiques » ont échappé à la mort à l'instar des 200 Suisses du Palais-Bourbon, épargnés sur ordre de la Commune...

L'unique raison qui présida à ces tueries fut la volonté affirmée par le « peuple éclairé » de *frapper de terreur la France entière*. « Septembre 1792 » fut le gouvernement *de* la terreur, prélude au gouvernement *par* la terreur.

Cette conclusion semble banale et déjà vue. Elle donne surtout aux « Massacres de septembre » toute leur cohésion logique qui en fait une « journée révolutionnaire » d'un type nouveau.

La matière sur laquelle s'exercent les massacres n'est pas l'État – il est acquis à l'idéologie révolutionnaire – ou la caste politique patriote – elle la véhicule – mais bien la société dans son ensemble. La finalité n'était pas politique mais sociale. Faire pression sur les institutions eût été déplacé et inutile.

La journée est « éclatée » dans l'espace, dans le temps et dans le mouvement, puisque le résultat matériel importe peu en soi. *L'effet psychologique obtenu sur les esprits des citoyens compte seul*. Les voyages des charrettes sanglantes dans Paris et la divulgation de chiffres fantaisistes bien supérieurs à la réalité ont fait

plus que l'acte matériel des mises à mort.

Il était dès lors inutile d'opérer un grand rassemblement de peuple. Quelques unités suffisaient pour créer le mythe de la foule jugeant souverainement ses ennemis et un nombre réduit de participants rendait l'opération plus maniable, facile à maîtriser et moins onéreuse ! Faire appel aux grands thèmes économiques de mobilisation devenait superflu.

Le résultat n'en demeure pas moins fondamental. La Terreur imprègne désormais la vie quotidienne, une nouvelle forme de pouvoir est née ¹.

*

L'existence de cette terreur est patente, mais son utilité et sa nature soulèvent encore quelques difficultés. Pourquoi en effet avoir recours à de telles violences alors que la Révolution n'a jamais été si puissante, si indiscutée ?

• *Faire peur aux royalistes*

Le fait est évident, les hommes en place en ont une conscience très claire. Danton déclare quelques semaines après le 2 septembre : « Nous sommes de la canaille, nous sortons du ruisseau », avec les principes d'humanité ordinaire « nous y serions bientôt replongés ; nous ne pouvons gouverner qu'en faisant peur ». Et, à cet effet, le moyen est sanglant : « On sait que je ne recule pas devant le crime quand il est nécessaire, mais je le dédaigne quand il est inutile ². »

Le sens commun définit la « Terreur » comme « un moyen de pression généralisant la violence et la peur et, à un degré supérieur, un moyen de gouvernement institutionnalisant celles-ci ». Frédéric Bluche a bien soin de préciser qu'une organisation rigoureuse n'est pas nécessaire en soi pour constituer la Terreur. « Il suffit d'une volonté politique, quels qu'en soient la source et le degré ³. »

Cette volonté politique existe à l'été 1792. Danton, une fois de plus, l'exprime en ces termes : « C'est dans Paris qu'il faut se maintenir par tous les moyens. Les républicains sont une minorité infime et, pour combattre, nous ne pouvons compter que sur eux ; le reste de la France est attaché à la royauté. Il faut faire peur aux royalistes. » Le thème de la fragilité de la Révolution possède assurément quelque fondement ainsi qu'il a été déjà vu. Les « Massacres de septembre » eux-mêmes n'ont pas été accueillis dans l'opinion réelle de la population – Fabre d'Églantine s'en fait l'écho dans son *Compte rendu* n° 7 : « Déjà les modérateurs qui chérissent le sang des coupables et qui apparemment ne veulent pas épargner celui des vrais patriotes crient à la barbarie, à la haine des lois, à la

¹ — D'après une conférence de F. Bluche le 13 février 1987 à l'université de Paris II-Panthéon. A. Cochin reste toujours la référence pour l'interprétation des événements selon *L'Esprit du Jacobinisme*, p. 113-116, et H. Taine pour la reconstitution de l'atmosphère après les massacres, p. 733-734.

² — Danton au comte de Ségur dans H. TAINÉ, p. 721, puis au médecin Lambry.

³ — F. BLUCHE, p. 241.

domination des intrigants... »

Pour assurer son pouvoir fraîchement conquis, la Révolution doit donc éliminer ses opposants, les éliminer physiquement par la violence et psychologiquement par la peur. D'où les deux moyens utilisés simultanément : la préparation psychologique intense et l'approbation générale donnée par les pouvoirs constitués d'une part, les actes homicides et la violence d'autre part. « Celui qui use méthodiquement de la violence doit, de temps en temps, pour asseoir son crédit, accomplir quelques forfaits terrifiants » écrivent Raymond Boudon et François Bourricaud. C'est la « rivière de sang » devant les émigrés...

Cette raison a une part de vérité, mais elle n'explique pas toute la Terreur et, en particulier, sa recrudescence, alors que les opposants disparaissent de jour en jour et qu'il n'existe pas d'hommes forts pour la conduire : aucun révolutionnaire ne s'élève au-dessus de la médiocrité commune et tous seront victimes du mouvement enclenché ¹.

• *Régénérer la Nation*

La République ne sera fondée que quand la volonté du souverain comprimera la minorité monarchique et régnera sur elle par droit de conquête. Vous n'avez plus rien à ménager contre les ennemis du nouvel ordre des choses et la liberté doit vaincre, à quelque prix que ce soit. Il n'y a point de prospérité à espérer tant que le dernier ennemi de la liberté respirera. Vous avez à punir non seulement les traîtres, mais les indifférents mêmes : vous avez à punir quiconque est passif dans la République et ne fait rien pour elle... Entre le peuple et ses ennemis, il n'y a plus rien de commun que le glaive. Il faut gouverner par le fer ceux qui ne peuvent l'être par la justice.

Dans son rapport sur la déclaration du gouvernement « révolutionnaire jusqu'à la paix », Saint-Just exprime une autre raison en faveur de la Terreur : faire pénétrer l'idée révolutionnaire dans l'ensemble du peuple – le « réel » cette fois-ci et non plus simplement « l'éclairé » – une sorte de régénération sociale ².

Le fondement d'une telle attitude repose sur la conception rousseauiste de la nouvelle société. Pour retrouver l'état de bonheur primitif, l'homme doit se libérer du *Contrat social* qui l'asservit et reconquérir cette égalité qu'il possédait dans la « Nature ». Alors, tous pourront régner ensemble par le moyen de la démocratie directe des sociétés de pensée. Mais la construction de cette nouvelle société suppose à la base l'unanimité absolue. Chacun doit opiner socialement « et entrer de plein gré et définitivement dans le système ». « On les forcera à être libres » disait Jean-Jacques Rousseau et il ajoutait que les « déviants » et les « apostats » seraient exilés ou supprimés. Il n'est donc pas possible de rester

¹ — Danton s'adressant au Comité de Défense générale dans H. TAINE p. 722, et Fabre d'Églantine dans F. BLUCHE, p. 145-146, ainsi que Boudon et Bourricaud, p. 199.

² — Saint-Just dans F. BLUCHE, p. 245. Voir aussi A. COCHIN, *L'Esprit du Jacobinisme*, p. 185-189, et H. Taine, p. 724.

neutre ou indifférent. Il faut être solidaire de la Révolution ou bien se ranger dans le clan honni des « traîtres », « scélérats » et autres « monstres » et n'attendre dès lors aucune pitié.

Qui donc pourrait résister à ce dilemme ? Choisir entre le peuple « terrible en sa vengeance », mais foncièrement bon, et le ramassis des tyrans alliés aux Brunswick et autres despotes ? Opter pour la Nation contre les brigands est assurément le plus « raisonnable », surtout lorsque l'État en son entier et le corps politique en sa majorité ont fait ce choix. Mais cette option n'a rien d'irénique : le citoyen doit vraiment se sentir lié corps et âme pour n'avoir pas la tentation de faire marche arrière. Il doit brûler ses vaisseaux, renier la société abhorrée de l'Ancien Régime, approuver les actes de la nouvelle. C'est l'épreuve du feu, la fuite en avant, l'approbation des terribles massacres et, par là-même, le rejet de tout ce qui faisait la trame de l'autre : religion, morale, politique, économie, langage, costume...

Dubois-Crancé, Tallien, Danton ont avoué qu'il fallait, par l'irréparable, réduire les modérés au silence, tenir Paris par la Terreur et, par elle, la France entière. Le fleuve de sang était nécessaire non seulement aux royalistes émigrés, mais aussi et surtout aux Parisiens !

Ainsi, peu importait en fin de compte qui était massacré ou non. Certes, quelques personnages jadis bien placés et trop bien informés sur certains révolutionnaires devaient disparaître pour la tranquillité de tous : Montmorin, les ministres de Louis XVI, quelques princes et officiers. Mais la grande masse des victimes comptait peu. Si les couvents et monastères avaient encore existé, le peuple s'y serait porté avec autant d'allégresse que dans les prisons. Il fallait désigner des ennemis, le peuple infailible décrétait que les lieux de détention en étaient remplis. Ils furent donc vidés. Le mécanisme est dès lors enclenché : aux dénonciations succède la violence, à la violence la peur. Et la peur d'être dénoncé engendre à son tour la délation contre l'autre : la Révolution se rue dans une spirale sans fin. Déjà ce ne sont pas que les royalistes et les monarchiens que Septembre 1792 veut éliminer : les Girondins eux-mêmes ont été dénoncés par Robespierre dans un discours à la Commune le 1^{er} septembre. Trente députés, dont Roland et Brissot sont décrétés en état d'arrestation par le Conseil général, mais Danton bloque le mandat d'amener dans les heures qui suivent...

Le bonheur à venir réclame immédiatement beaucoup de sang.

• *La Terreur en question*

Le fond des choses n'est pas encore atteint. Réduire la Terreur à un moyen de gouvernement serait la méconnaître entièrement. Certes, pour les patriotes de l'été 1792, elle est cela avant tout. Mais les Jacobins de 1793 la voient comme un état normal de la société. « Dans l'ordre politique, c'est le gouvernement du peuple par lui-même, la démocratie directe : serf sous le roi, libre sous la loi en 1791, le peuple passe maître en 1793 ; et, gouvernant lui-même, supprime les li-

bertés publiques qui n'étaient que des garanties à son usage contre ceux qui gouvernaient. Si le droit de vote est suspendu, c'est qu'il règne ; le droit de défense, c'est qu'il juge ; la liberté de presse, c'est qu'il écrit ; la liberté d'opinion, c'est qu'il parle... »

« Sa contrepartie, son pendant économique est le socialisme. La collectivité fait désormais ses propres affaires et se passe des particuliers. Par la suppression du commerce des grains (3-11 septembre 1793), elle socialise les réserves de l'agriculture ; par le maximum partiel (29 septembre 1793), puis général (24 février 1794), l'activité du commerce ; par l'universelle réquisition des bras et des talents (16 avril 1794), l'effort de production lui-même : c'est la fin du régime personnel pour le peuple comme pour le prince... » L'infraction à ces lois profite aux coupables et charge les innocents. Le génie de cette révolution sociale est d'avoir fait « de chaque citoyen l'ennemi naturel, le surveillant de son voisin ». « Si le maximum s'exécute mal dans un district et qu'on y vende plus cher, les denrées y affluent des districts voisins où la disette augmente d'autant » ; frauder dans les réquisitions, les recensements et les répartitions accroît la charge du voisin ; « toutes les lois de socialisation ont ce même caractère : liant matériellement les citoyens entre eux, il les divise moralement ¹ ».

Après la vérité conquise par la libre-pensée à partir de 1790 et avec la liberté imposée par l'individualisme en 1792, l'œuvre révolutionnaire s'achève par la justice secrétée dans le socialisme de 1793. L'universel rejet des valeurs de l'Ancien Régime n'a laissé qu'un fondement unique : la Nature. « La philosophie de la libre-pensée a réduit la vie à un calcul d'appétits. La "société" tout court n'est qu'un grand échafaudage d'égoïsmes balancés, équilibrés, contenus l'un par l'autre suivant les règles d'une "justice distributive" donnant part égale, égalité de traitement à tous. » Et si le citoyen s'égare à réclamer plus que son dû, un seul moyen le ramène à son « intérêt » dicté par la société : en effet, toute idée de devoir ayant disparu avec la morale traditionnelle, « il ne reste plus que la contrainte... La société est une lutte de convoitises ».

Les procédures judiciaires s'alignent alors pour assurer la meilleure efficacité possible à cette cité, terroriste par essence : l'appel est supprimé le 17 août 1792, la preuve devient inutile le 13 septembre 1793, puis la défense, le 22 prairial an II (10 juin 1794). Le tribunal révolutionnaire est fondé. Il doit « suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple » annonce Danton à la tribune de la Convention le 10 mars 1793.

Fouquier-Tinville a remplacé Stanislas Maillard et envoie à l'échafaud 450 têtes par décade. Tout au bas de l'échelle, la surveillance mutuelle est le plus sûr garant de l'application de la justice : les grains d'un district seront recensés par les commissaires d'un autre ; les représentants iront en mission dans les départements éloignés des leurs.

« Il y a là tout un système de gouvernement par l'intérêt et la haine d'autrui.

¹ — A. COCHIN, *L'Esprit du Jacobinisme*, p. 162 et *La Révolution et la Libre-pensée*, p. 24.

Il lui suffit de dénoncer pour déchaîner contre l'égoïsme de chacun l'égoïsme de tous. C'est cela même, la passion bridée par la peur, que l'on nomme, sous la démocratie directe, la vertu ¹. »

*

En septembre 1792, la Révolution n'en est certes pas encore là. Selon Augustin Cochin, l'acte de fondation du gouvernement révolutionnaire est la levée en masse décrétée le 23 août 1793, et la loi des suspects du 17 septembre suivant en est l'ingérence dans la vie quotidienne du pays. Mais sans l'intense gestation des vingt mois précédents, jamais de telles lois n'auraient vu le jour pour la bonne et simple raison qu'elles ne font qu'avaliser un état de fait. La Révolution s'est réalisée principalement dans le tissu social avant de bouleverser les institutions. Dans cette étrange commotion humaine, la « première Terreur » de l'été 1792, avec son sommet constitué par les massacres parisiens des prisons, n'est pas un débordement anti-révolutionnaire incontrôlé, ni même l'instrument temporaire d'une dictature de salut public, mais bien l'accession à l'état définitif de la société régénérée par la philosophie des Lumières et l'« art royal » de la démocratie directe.

Le problème de l'unité foncière de la Révolution s'en trouve résolu.

*

L'historiographie classique présente trois « Terreurs » différentes : la « première Terreur » de l'été 1792, la « Terreur » tout court commencée à la « loi des suspects » de septembre 1793, et la « Grande Terreur » décrétée le 10 juin 1794. Cette division qui a pour but avoué de distinguer l'œuvre positive de la Révolution de son dérapage inacceptable, est démentie par les faits, quant à ce qui suivit et ce qui précéda septembre 1792.

*

• *Une terreur unique...*

Les faits s'insurgent contre la disparition de la Terreur entre octobre 1792 et septembre 1793. La décapitation du roi le 21 janvier, les mesures « pré-terroristes » de mars et avril, la chute des Girondins en juin, la destruction systématique de la Vendée décrétée le 1^{er} août, sont là pour rappeler qu'une suite d'actes révolutionnaires ont alimenté et servi de lien entre la première et la deuxième Terreur. La Grande Terreur n'est qu'une inflation de la deuxième, sans la transition d'aucune « paix sociale » ... À Paris, le nombre mensuel d'exécutions atteignait les onze unités avant septembre 1793, 134 après, et 878 pendant les deux mois de la Grande Terreur. Mais Paris n'est pas la France, et le nombre des condamnations

¹ — ID., *ibid.*, *La Révolution...*, p. 230, 247, 248 et *L'Esprit du Jacobinisme*, p. 118 et 147.

n'est pas la Terreur.

• ... *et ses précédents*

L'historiographie insiste aussi sur le « dérapage » de la Révolution qui se situerait entre la réunion de l'Assemblée législative en septembre 1791 et la chute des Tuileries. Il donnerait naissance au phénomène jacobin de la Terreur, corruption de l'œuvre constitutionnelle initiale. Les faits s'opposent cependant aux canons officiels ; en effet, Frédéric Bluche a montré leur identité avant comme après le prétendu dérapage.

Il est bien simpliste d'opposer les Jacobins sanglants de 1793 aux constitutionnels immaculés de 1789. Le sang a déjà coulé le 14 juillet à la Bastille où les gardes, qui se sont rendus sans grande résistance, ont été massacrés jusqu'au dernier. M. de Launay, le gouverneur, a été décapité, et sa tête, promenée sur une pique, inaugure un traitement qui deviendra commun. Le prévôt des marchands, Flesselles, est abattu le jour même. Une semaine plus tard, Foulon est pendu devant l' Hôtel de Ville, son gendre, Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, atrocement torturé, a le cœur arraché et porté en triomphe. Il faudrait encore rapporter les exactions commises pendant la « Grande Peur » de l'été, le massacre des gardes du corps de Louis XVI à Versailles les 5 et 6 octobre de l'année... Il n'y a pas eu de sanction à l'encontre des meneurs et des exécutants ; Barnave les a même justifiés par une célèbre interrogation : « On veut nous attendrir, Messieurs, en faveur du sang qui a été versé hier à Paris : ce sang était-il donc si pur ? »

Ce ne sont encore que des balbutiements, mais ils demeurent suffisamment évocateurs pour que Burke, en septembre 1789, prédise leur aboutissement. Dès cette époque, la violence impunie a été normalisée ; il ne restait plus qu'à la systématiser.

En effet, l'élimination physique des adversaires politiques, à partir de l'été 1792, fait suite à l'élimination politique, ou « douce », des trois années initiales du mouvement révolutionnaire : au printemps 1789, déjà, des royalistes sont évincés des États-Généraux ; puis vient le tour de Barnave et de Mounier avec leur majorité feuillantine, en 1790 ; les prêtres réfractaires députés quittent l'Assemblée à la fin de 1791, les constitutionnels modérés après le 10 août. Augustin Cochin a mis en évidence cette loi des épurations successives dans l'œuvre pré-révolutionnaire, à partir de 1750, la « Terreur sèche » de la République des Lettres.

Avec les « Droits de l'homme », l'omniprésence de la loi vient grever l'œuvre nouvelle, la loi « expression de la volonté générale » selon Rousseau. Cette idole législative s'impose dès la Constituante qui vote en moyenne trois décrets par jour. L'élan se poursuit sous la Législative, triple sous la Convention...

Faire « table rase » du passé, de tout passé, les Jacobins l'ont pratiqué en 1793 à l'égard des constitutions récentes, mais celles-ci l'avaient inauguré contre

l'ancienne société. En quelques mois, l'édifice politique, administratif, judiciaire, économique et religieux, lentement élevé par le temps, avait été démantelé à grands traits de plume. Les Français y avaient perdu leur père, le Roi, maintenant premier fonctionnaire du pouvoir exécutif, « Monsieur *Veto* » ; les provinces s'étaient émiettées dans la grisaille départementale ; les Parlements, les justices locales, les droits féodaux avaient été précipités dans le néant ; les corporations s'étaient disloquées sous la pression du libéralisme industriel ; une guerre impitoyable avait été déclarée à l'Église spoliée de ses biens, amputée de ses Ordres et congrégations religieuses, réduite à la merci de l'État par des canons schismatiques, gallicans et jansénistes. « Les Constituants ont légué à leurs successeurs une constitution inapplicable, une religion laïcisée et la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août de l'an 1789, sans parler des réformes administratives, judiciaires et financières. Œuvre immense à bien des égards mais nullement définitive, plus riche de virtualités déformantes que d'efficacité immédiate ¹. »

Enfin et surtout, l'idéologie révolutionnaire demeure la même... mystique humanitariste qui faisait pleurer les habitués des salons littéraires du milieu du siècle et transportait d'enthousiasme les foules de l'Abbaye dans la nuit du dimanche au lundi 3 septembre 1792. Elle n'a qu'un seul but, la recherche du bonheur – aspiration fondamentale de la nature humaine – pour le *temps présent*. « Jurons que nous serons heureux » proclamait le peuple de 1790. Trois ans plus tard, Billaud-Varenne y faisait écho à sa manière : « Si le sang coule encore, du moins va-t-il servir pour la dernière fois à sceller à jamais les droits de l'humanité. C'est le dernier sacrifice meurtrier dont elle aura à gémir, puisqu'il est offert pour fixer le retour sur la terre de l'appréciation des hommes, de l'estime qu'ils se doivent, de la confiance qu'elle inspire... et de l'harmonie civile qui lie étroitement tous les citoyens par le charme d'une si belle existence. »

Une religion est née. A l'innocence primitive perdue, la libre-pensée a substitué l'état de nature. La régénération baptismale s'est muée en révolution qui efface la chute initiale – c'est-à-dire la société – en plaçant le nouveau chrétien qu'est le citoyen sous la motion de la liberté qui a remplacé la grâce. La nouvelle providence, appelée la volonté générale, peut alors régner, transformant le peuple en Dieu.

Qu'il suffise de finir en citant un extrait du discours de Georges Clémenceau à la Chambre des députés, le 29 janvier 1891 : « Que nous le voulions ou non, que cela nous plaise ou que cela nous choque, la Révolution française est un bloc, un bloc dont on ne peut rien distraire parce que la vérité historique ne le permet pas ². »

*

¹ — A. COCHIN, *La Révolution...*, p. 71, et F. BLUCHE, p. 239-252.

² — A. COCHIN, *L'Esprit du Jacobinisme*, p. 185, et Antoine DE MEAUX, *Augustin Cochin et la genèse de la Révolution*, 1928, p. 286 et p. 53 pour la *Terreur sèche*.

Comment en serait-il autrement ? Les frères gras et crasseux de 1793 ont agi en tout point conformément aux frères polis et poudrés de 1789, eux-mêmes successeurs des philosophes et idéologues aristocrates du « siècle des Lumières ». Ils n'ont eu en vue qu'un seul but, le bonheur d'ici-bas, qu'ils voulurent réaliser par le moyen de la libre-pensée appliquée sur une société préalablement morcelée et réduite à un agrégat d'individus. Cette grande idée aboutit, en fin de compte, à la souveraineté du peuple exercée, non plus médiatement par l'intermédiaire d'agents dépositaires du pouvoir, mais de plus en plus directement dans les sociétés populaires permanentes, émanations du « peuple éclairé ».

Enracinés dans la réalité surnaturelle millénaire de l'ancienne France, les sujets du « roi très chrétien » ne pouvaient pas subir cet inversement des valeurs sans résister farouchement. Leur attitude a fait éclore les germes de mort que recélait en son sein cette idéologie contre nature et qu'elle aurait répandus tôt ou tard. Toute l'histoire de la Révolution tient en cet affrontement titanesque entre le réalisme catholique et l'abstraction révolutionnaire. En somme, écrira Augustin Cochin, « la Révolution est la victoire de la philosophie sur l'homme ».

* *

Au terme de ces réflexions sur le bilan, les conséquences, l'enjeu et la mécanique interne des « Massacres de septembre », une constatation s'impose : ils s'insèrent naturellement dans le processus révolutionnaire enclenché en 1789 et en constituent une étape décisive. Avec eux, débute la phase finale de la construction d'une société de type socialiste à l'horizon exclusivement terrestre. Les massacres sont le premier assaut d'une entreprise visant à faire s'écrouler l'ordre ancien déjà bien vermoulu. Pulvérisé dans les idées, annihilé par les constitutions et les droits nouveaux, il restait à le démanteler dans la réalité, dans la nature des choses. L'œuvre demanderait du temps et du sang, car les faits se manient plus difficilement que les concepts, mais elle était nécessaire pour que la Révolution réussisse en s'établissant de façon permanente dans la société même.

Dès lors, tous ceux qui travaillèrent dans ce sens ou qui n'osèrent pas s'y opposer portent une part de responsabilité, non seulement à l'égard des victimes des prisons, mais envers celles qui les suivirent par centaines de milliers dans les années ultérieures.

Cette unité substantielle entre la Révolution et les Massacres, entre le 10 août et le 2 septembre, a été fort bien perçue par les théoriciens du jacobinisme, Robespierre, Dubois-Crancé, Jullien de la Drôme ou encore Azéma qui pouvait rapporter le 16 juin 1793 : « Noyons nos larmes de douleur et de tristesse des 2 et 3 septembre derniers dans les larmes abondantes de joie du 10 août précédent... Appliquons à la mémorable et salutaire journée du 10 août et à tout ce qui s'en est suivi le bénéfice d'un jubilé universel, d'un jubilé politique qui remet tout, qui oublie tout. Tous ces événements nous ont amené la République.

Solennisons-en la naissance en leur accordant les effets du baptême civique, qui doit effacer tous les péchés qui ont pu être commis à son occasion et en lui donnant le jour ¹. »

* *

Les « Massacres de septembre » tombèrent dans l'oubli ainsi que Jean-Marie Roland l'avait souhaité et que le Club des Jacobins le préconisait dans sa circulaire du 30 novembre suivant : « Tirons, tirons un voile religieux sur tous ces événements... qu'il n'appartient qu'à la seule postérité libre de juger. » Certes, les Girondins entamèrent dès la fin de septembre une violente campagne contre les Montagnards accusés d'avoir fomenté les tueries. Ils aboutirent même à un décret, voté le 20 janvier 1793, ordonnant des poursuites judiciaires contre les « auteurs, complices et provocateurs des assassinats et brigandages commis dans les premiers jours de septembre ». Il ne sera jamais appliqué et la chute de la Gironde, le 2 juin suivant, mettra un point final à ces stériles polémiques politiques. La presse elle-même s'était désintéressée de la question après la mort de Louis XVI, le 21 janvier.

Le dossier n'est rouvert qu'à l'automne 1794, après la fin de Robespierre et de la Grande Terreur. Les arrestations des septembriseurs se multiplient au printemps suivant, mais les tribulations politiques de l'époque gênent l'enquête. Le procès de trente-neuf personnes se déroulera en mai 1796. Devant et leurs négations en bloc et le manque de preuves, trente-six sont relaxées et trois condamnées à vingt ans de fers. Le public protesta timidement ; les vrais responsables n'étaient plus, ou couraient encore, intouchables...

... et puis, après septembre 1792, on avait vu tellement pire ².

*
* *

La définition des « Massacres de septembre » comme l'épuration des prisons par les patriotes pour mettre fin à un complot contre-révolutionnaire, correspond plus au discours jacobin qu'à la vérité historique.

S'il est vrai que ce sont bien les « patriotes » qui ont agi pour vider les prisons parisiennes tant par leur action physique que par l'organisation préparatoire, l'impulsion secrète déterminante et l'approbation universelle donnée, il est absolument faux d'avancer le « complot contre-révolutionnaire » comme cause motivant l'acte. Un dessein criminel concerté entre plusieurs pour renverser l'État n'exista jamais. Il est aussi inexact de parler « d'épuration » pour une tuerie collective avec simulacre de jugements expédiés, sans critères objectifs établis pour un quelconque tri.

¹ — A. Cochin dans A. DE MEAUX, *ibid.*, p. 147, et Azéma cité dans BLUCHE, p. 206-207.

² — F. BLUCHE, ch. XII, *Une politique d'oubli*, p. 200-211.

Il est plus juste de proposer que les « Massacres de septembre » 1792 à Paris sont les exécutions collectives perpétrées sur les détenus dénoncés, à tort ou à raison, comme anti-révolutionnaires ; œuvre consciente et préparée par le personnel politique et social de la Révolution en vue de jeter la France entière, et en particulier Paris, sa capitale, dans la Terreur, atmosphère essentielle à la réalisation de la nouvelle Cité de l'Humanité.

Tout est là, dans cette « nouvelle cité » que déjà l'évêque d'Hippone dénonçait dans un ouvrage célèbre, « nouvelle cité » vieille comme Caïn où l'homme fait dieu remplaçait le Dieu fait homme. « C'est par principe d'humanité que je purge la terre de la liberté de ces monstres. » (Lettre de Carrier à la Convention ¹.)

*

Si les journées de septembre 1792 ont brisé les digues de la morale classique et ont, de fait, justifié par avance les emportements auxquels le mécanisme révolutionnaire mènera, elles ont paradoxalement révélé les admirables ressources de la société pétrie de catholicisme. Il n'est pas d'acte de la Révolution qui ait produit autant de bienheureux, même au plus fort de la tourmente de 1794.

Ces hommes allèrent à la mort fiers de la foi à laquelle ils avaient consacré leur existence, qu'ils voyaient comme le salut non seulement de leur âme, mais du pays entier. Il n'y a pas eu de génération spontanée en matière de martyre : monsieur Gros était considéré de son vivant comme un autre saint Vincent de Paul ; Mgr du Lau, un vrai père pour ses diocésains, se sacrifia pour ses compagnons de captivité ; François-Joseph de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais, refusa de laisser son frère Pierre-Louis seul en captivité et se constitua prisonnier ; monsieur Ménuret, supérieur des prêtres de Saint-François de Sales, s'était illustré par la plume contre la « prétendue Constitution civile du clergé... convaincue d'erreur et de schisme » ; l'abbé Gagnières des Granges défendit la religion contre les ministres Brienne et Necker, et tant d'autres qu'il est impossible de citer.

Leur constance dans la foi reste notre plus ferme espérance car, plus que jamais, « *sanguis martyrum semen christianorum* ».



¹ — A. COCHIN, *L'Esprit du Jacobinisme*, p. 188.

Orientations bibliographiques

Il ne saurait être question de recenser tous les ouvrages traitant, de près ou de loin, des « Massacres de septembre ». Seuls ceux que nous avons directement utilisés sont indiqués ci-après.

*

Sur le phénomène révolutionnaire, les travaux d'Augustin COCHIN, vieux de bientôt un siècle, n'ont pas été dépassés. Ils gardent toute leur valeur encore aujourd'hui :

— *La Révolution et la Libre-pensée*, Paris, Plon, 1924, XVII-292 p.

— *L'Esprit du Jacobinisme*, Paris, PUF, 1979, 198 p. Réédition quasi totale de *Les Sociétés de pensée et la démocratie moderne*, Paris, Plon, 1925, 300 p.

L'ouvrage d'Antoine DE MEAUX : *Augustin Cochin et la genèse de la Révolution*, Paris, Plon, 1928, IX-368 p., constitue une très bonne introduction à la pensée de l'éminent historien.

*

Nous n'indiquons qu'un seul titre pour l'étude de la Révolution en général :

— Hippolyte TAINÉ, *Les Origines de la France contemporaine*, dans l'édition de François Léger chez Robert Laffont, collection « Bouquins », Paris, 1986, 2 tomes. Ce monument d'érudition est d'une grande exactitude.

*

La Révolution et l'Église peuvent être considérées à travers :

— Pierre DE LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, Plon, 1912, 4 tomes.

— Jean DE VIGUERIE, *Christianisme et Révolution. Cinq leçons d'histoire de la Révolution française*, Paris, N.E.L., 1986, 264 p.

— Abbé DELARC, *L'Église de Paris pendant la Révolution française*, Paris, DDB et C^{ie}, 1897, 2 tomes.

— Ivan GOBRY, *L'Église immolée*, Bagneux (Paris), Argé, 1990, 249 p.

— Ivan GOBRY, *Les Martyrs de la Révolution française*, Paris, Librairie académique Perrin, 1989, 514 p.

— Dom H. LECLERCQ, *La Révolution (1791-1794)*, t. XI de la collection « Les Martyrs », Paris, Oudin, 1911, CXXIV-521 p.

— Jean LEFLON, *La Crise révolutionnaire 1789-1846*, Paris, Bloud et Gay, 1949, 524 p.

*

Les « Massacres de septembre » ont été étudiés en particulier par :

— Frédéric BLUCHE, *Septembre 1792, logiques d'un massacre*, Paris, Robert Laffont, 1986, 266 p. C'est l'ouvrage fondamental pour comprendre cet acte révolutionnaire. Cet article lui doit son orientation générale.

— Pierre CARON, *Les Massacres de septembre*, Paris, 1935. Œuvre d'érudition aux conclusions malheureusement indûment tirées.

— J. GREUTE, *Les Martyrs de septembre 1792 à Paris*, Paris, Téqui, 1926, 332 p.

*

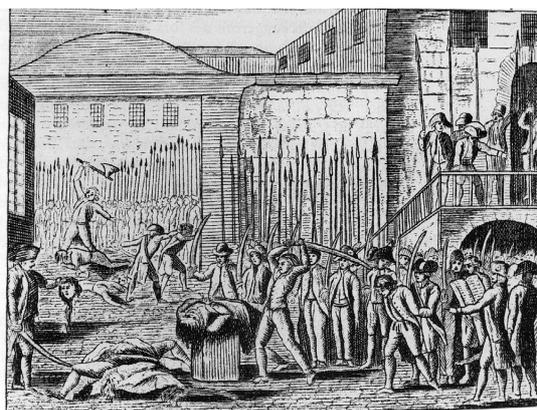
Ont été aussi consultés :

— Anonyme, *Les campagnes d'un avocat ou anecdotes pour servir à l'histoire de la Révolution*, Paris, Pankoucke, 1815, 56 p.

— B. CONEIN, « Démiurges politiques et porte-parole dans les "Massacres de septembre" (1792) : les juges "improvisés" dans les prisons de Paris » dans *Les Intermédiaires culturels ; Actes du colloque du Centre Méridional d'Histoire Sociale, des Mentalités et des Cultures* (1978), Aix-en-Provence, 1981, p. 391-399.

— L. LACOUR, *Mémoires inédits du comte de Lamoignon-Valois sur sa vie et son époque, 1754-1830*, Paris, Poulet-Malassis, 1858, 398 p.

— Jacques PLONCARD D'ASSAC, *1792, les dernières marches du trône*, Grez-en-Bouère, DMM, 1986, 336 p.



Massacre des Prêtres insermentés dans le Couvent des Capucins des Carmes du Luxembourg, au nombre de cent soixante trois, et des prisonniers de la Prison de la force au nombre d'environ trois cents.

Le massacre des Carmes, le 2 septembre 1792.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !